



AVIS PUBLIC

À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTE DONNÉ, par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité que :

Le Conseil municipal a adopté à la séance du **7 mai 2024**, le règlement numéro 2024-377 fixant les modalités de la prise en charge par la Municipalité d'Upton de l'entretien de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et est déposé au bureau de la soussignée où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Donné à Upton, ce 8^e jour de mai 2024.

Lyne Rivard,
Directrice générale et greffière-trésorière